



F.S.U.66

FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE

Bulletin trimestriel de la Section des Pyrénées Orientales de la Fédération Syndicale Unitaire

Enseignement, Éducation, Recherche, Culture, Justice, Formation, Insertion

Numéro double septembre 2020—avril 2021 n° 109 - 110

EDITO : Décontaminer notre société !

Ce numéro ne consacrera pas ses colonnes à la situation sanitaire. Voilà plus d'un an que, de « restrictions » en « dessertements partiels des contraintes » suivis par de « nouveaux tour de vis », nous vivons, travaillons et militons au rythme des annonces sanitaires.

C'est la conséquence d'une pandémie inédite, bien sûr, mais c'est aussi la conséquence de politiques publiques qui continuent les suppressions de lits dans les hôpitaux, qui ont prétendu donner la priorité à l'ouverture des écoles et établissements scolaires sans prendre les dispositions qui auraient permis leur fonctionnement en toute sécurité sur la durée.



SOPHIE VÉNÉTITAY Secrétaire générale adjointe du SNES-FSU

Si le pays tient, c'est grâce à l'engagement des soignant-e-s, des personnels de l'éducation, des agents de la Fonction publique mais aussi de l'ensemble des « premières et premiers de corvée ». Elles et eux font face à la crise, leur utilité sociale se révèle encore davantage qu'en temps ordinaire, il faut en prendre la mesure et enfin revaloriser tous ces métiers.

Il nous faut réfléchir dès à présent au monde d'après. Un monde que nous voulons plus solidaire, plus humain, plus respectueux de la nature. Un monde que nous voulons esquisser avec d'autres associations et syndicats, autour du collectif « le jour d'après 66 ».

Nous faisons le choix de mettre le focus sur le monde agricole, au moment où l'enseignement agricole public est menacé par des fermetures de postes et d'établissements comme jamais. Notre syndicat SNETAP ainsi que la Confédération paysanne se rejoignent pour un autre modèle de développement agro-alimentaire.

Nous revenons sur le dossier de la mixité sociale car le monde de demain doit privilégier l'apprentissage du « vivre ensemble ». Trop peu de lignes ont bougé depuis que nous avons lancé ce débat, il y a déjà quatre ans.

Dans le prolongement de ce thème, la réflexion sur la loi dite pour les valeurs de la République, alimente une tribune que nous espérons pouvoir poursuivre lors de la journée que nous avons prévu de consacrer à la laïcité, que les circonstances sanitaires nous ont amené à différer.

La création d'une antenne de VISA66, collectif intersyndical départemental de vigilance devant la progression des idées des extrêmes droites participe également à cette réflexion sur nos choix de société.

Le mouvement syndical porte donc une responsabilité immense, il n'a pas le droit de se diviser ou de se disperser. C'est dans cette recherche de ce qui fait lien qu'il doit redonner fierté du métier et envie de s'engager aux personnels qui soignent, éduquent, aident, fabriquent au quotidien du lien social.

La FSU s'engage pour que les réalités du monde du travail soient au cœur du débat public alors que s'ouvre une séquence électorale majeure. Car ce qui nous fait tenir, c'est la conviction que refaire du collectif n'a jamais été aussi essentiel.

Jean Paul Bareil

Secrétaire départemental de la FSU 66

Quel enseignement agricole, pour quelle agriculture ?

C'est au milieu du XIX^e siècle que l'enseignement agricole prend réellement forme grâce aux fermes écoles et aux écoles régionales d'agriculture, depuis il n'a cessé d'évoluer, les établissements d'enseignement agricole public se sont développés sur tout le territoire. Ils offrent des formations en constante évolution et forment un véritable maillage territorial en termes d'offres de formation.

Pourquoi l'enseignement agricole public est-il en danger ? La représentation nationale doit prendre ses responsabilités... maintenant !



D'abord, parce qu'il y a une impérieuse nécessité à réagir... avant qu'il ne soit trop tard ! L'histoire ne repasse jamais les plats... mais souvent ce n'est que la sauce qui change. C'est ce que vivent les personnels de l'Enseignement Agricole Public, avec la reprise par l'actuelle majorité d'une politique de suppression d'emplois à la saveur toute sarkoziste – qui avait laissé notre appareil public de formation totalement exsangue. Ici, il s'agit d'un schéma de suppression d'emplois maintenu « quoi qu'il en coûte » jusqu'à la fin de la mandature d'Emmanuel Macron (50 équivalents temps plein – ETP – supprimés à la rentrée 2019, 60 à la rentrée 2020, 80 annoncés pour 2021 et pas moins de 110 pour 2022). Alors d'aucuns feront sans doute remarquer que 300 ETP de moins, ce n'est que « l'épaisseur du trait »... Oui, mais rapportés au nombre total d'emplois dans l'enseignement agricole, cela reviendrait à un plan so-

cial à hauteur de 10000 ETP supprimés dans l'Éducation Nationale !

Ainsi, après deux années de dégradation continue des conditions d'enseignement (dédoublés supprimés, dotations horaires insuffisantes, accompagnement personnalisé méprisé...), c'est maintenant la structure qui est touchée (plus aucune capacité de développement, des gels et fermetures de classes...). Dans nos établissements « à taille humaine », le simple gel d'une classe entrante, quand vous n'en possédez que trois ou quatre, équivaut à engager à très court terme l'affaiblissement de la structure, avec un tarissement mécanique de vos effectifs en cycle terminal...

Or, l'EAP a l'expérience des effets différés de ce type de politique d'assèchement et d'extrême fragilisation, comme ceux de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) avec des fermetures de lycées.

Ensuite, parce que nous étions en plein débat budgétaire au mois d'Octobre 2020 au Parlement et que le gouvernement s'obstine !

Les rapports parlementaires sont unanimes, député·es comme sénatrices et sénateurs en charge n'ayant pas de cris d'alerte suffisants et de mots assez durs alors que Bercy reste sourd. Ainsi, fait inédit, courant octobre, la commission des finances de l'Assemblée Nationale votait à l'unanimité un amendement de 5 millions d'euros en faveur de l'enseignement agricole, soit l'équivalent de 78 ETP... en regard des 80 suppressions annoncées pour 2021. Les motifs exposés par la rapporteure (LREM), Catherine Osson, sont d'ailleurs aussi intéressants que les sommes avancées, car celles-ci visent en réalité à corriger le passif « pédagogique » subi par nos éta-

blissements après deux années de suppressions d'emplois. Amendement retiré en séance plénière sous la pression du gouvernement ! Et le Sénat de prendre le relais – extrait du communiqué du 20 novembre de la commission de la culture et de l'éducation : « Projet de loi de Finance 2021 : l'avenir de l'enseignement agricole en danger ! Les membres de la commission estiment que l'enveloppe budgétaire allouée à l'enseignement agricole n'est pas à la hauteur des défis qu'il doit désormais relever. Pire, la crise sanitaire et économique est venue percuter de plein fouet un projet de budget construit autour d'un schéma de rationalisation des moyens datant de trois ans n'ayant fait l'objet d'aucune réactualisation, ce qui ne laisse aucune marge de manœuvre pour développer cet enseignement (...). La situation est telle que la survie de l'enseignement agricole, à moyen terme, est menacée. » Et Nathalie Delattre, rapporteure (RDSE), de conclure : « Je vous propose d'émettre un avis défavorable sur le programme 143 présenté en l'état, afin de tirer la sonnette d'alarme et d'essayer ainsi de geler les baisses d'ETP prévues. »



La Confédération paysanne et le SNETAP-FSU affirment que l'enseignement agricole public est une des clés de cette transition. La formation est l'outil privilégié pour proposer une autre vision de l'agriculture, pour doter les futur·es installé·es d'autonomie, de capacité à prendre du recul sur un système de production, et pour leur fournir les moyens de la transition agroécologique. Pour cela, l'enseignement agricole public doit bénéficier de moyens à la hauteur des enjeux.

Le « JOUR D'APRES 66 »

... positions du Snetap-fsu et de la Confédération paysanne !

Les positions de la Confédération paysanne sur l'enseignement agricole :



L'agriculture française et les territoires ruraux sont en pleine mutation. L'enseignement agricole doit lui aussi se remettre en question et quitter les ornières tracées depuis les années 1960 par le culte du productivisme.

■ **L'enseignement agricole doit s'adapter à la diversité croissante des élèves et des démarches.** Pour favoriser l'installation, il doit proposer des parcours alternatifs et innovants, en multipliant les possibilités de stages dans les cursus. Cette ouverture est indispensable pour les jeunes non issus du monde paysan.

■ **Il faut mettre fin à la privatisation rampante de l'enseignement agricole avec un retour de l'offre publique sur tout le territoire.** Pour les établissements d'enseignement supérieur, il faut mettre en place un système transparent d'allocation des moyens.

■ **Le pluralisme doit s'imposer**, notamment dans la composition des jurys d'examen et la participation effective dans les comités régionaux de l'enseignement agricole (Crea) où sont négociées les ouvertures et fermetures de classes.

■ **Les référentiels pédagogiques doivent être revus pour intégrer une vision durable de l'agriculture.** Il faut arrêter de promouvoir l'hyperspécialisation agricole, destructrice de terres agricoles, d'emplois, de ressources et favoriser le modèle agricole de l'exploitation en polyculture-élevage, seul capable de concilier les impératifs économiques, sociaux et environnementaux.

■ **Il faut asseoir le rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche publique** et leur allouer par l'Etat les moyens de mieux répondre aux attentes des territoires ruraux.

Enfin, parce que les enjeux climatiques, environnementaux, agroécologiques et alimentaires ne sauraient attendre davantage... et que l'outil public de formation doit être en mesure de relever l'exigence de renouvellement des générations de paysannes !

Pour relever les défis sociétaux auxquels nous nous devons de répondre sans plus de délai, il est essentiel que l'État puisse user pleinement de ces outils publics de formation exceptionnels que sont les lycées agricoles, CFA, CFPPA, exploitations et ateliers supports. Il s'agit de leur donner les moyens pour former cette nouvelle génération d'exploitant·es (215000 paysan·nes, soit 45 % de la population agricole, seront en retraite d'ici 2026). Et sauf à ce que la représentation nationale

opère un renoncement historique pour des économies aussi dérisoires que destructrices, ce n'est pas une option, mais une nécessité !

L'enseignement agricole en Occitanie et dans les Pyrénées-Orientales
Depuis les annonces de fermetures de classes et de réduction des moyens dans les lycées agricoles publics de la région Occitanie, le 11 mars 2021, les manifestations se sont multipliées : 23 mars à Nîmes, 25 mars pour une manifestation régionale à Toulouse, 8 avril à Carcassonne. À la seule petite lunette comptable que semble avoir le ministre, Julien Denormandie, dont le désintérêt pour l'enseignement agricole est évident, les manifestant.es ont opposé conditions d'étude et réussite des élèves, enjeux pour l'agriculture et les territoires ruraux, attractivité des lycées agricoles publics d'Occitanie !

Dans les Pyrénées-Orientales, depuis le début de la rentrée scolaire 2020-2021, le lycée professionnel agricole Claude Simon, le CFA, le CFPPA à Rivesaltes, ainsi que le lycée d'enseignement général et technologique Federico Garcia Lorca à Théza (eplea66.net) mènent des combats permanents afin de défendre l'enseignement agricole public, se mobilisent et témoignent d'une remarquable résilience : réorganisation du travail dans le respect le plus scrupuleux des protocoles sanitaires nationaux pour lutter contre la propagation du coronavirus et de ses variants (gel hydroalcoolique dans chaque salle de classe, sens de circulation, aération, jauges, etc) afin de maintenir la quasi intégralité des enseignements en présentiel pour tous les élèves et apprenants. Il n'en demeure pas moins que le bac général et les bacs technologiques subissent les conséquences de la réforme lycée et perdent de leur attractivité, la formation initiale doit lutter contre les baisses de sa DGH (moins de moyens en nombre d'heures et de postes, moins d'offres de formation, suppression d'enseignements optionnels). L'apprentissage doit répondre à un nouveau marché concurrentiel lié à la réforme de la voie professionnelle (Loi Pénicaud du 5 septembre 2018 «pour la liberté de choisir son avenir professionnel»).

Le SNETAP FSU dénonce un libéralisme à outrance qui se traduit par un démantèlement de l'enseignement agricole public, une détérioration des conditions de travail et d'accueil du public, une baisse évidente d'attractivité pour les établissements d'enseignement agricoles publics si vitaux pour le maillage territorial et les partenaires professionnels des Pyrénées-Orientales !



Le « JOUR D'APRES 66 »

Mixité sociale, ...

Il fut un temps où la mixité sociale était interrogée dans l'Education, avec une volonté de mettre en œuvre quelques expérimentations. Cette politique devait bien entendu être portée par les collectivités locales mais une impulsion semblait donnée par le ministère. Avec l'arrivée de Jean-Michel Blanquer en ministre de l'Education, plus jamais le mot mixité n'a eu place dans la communication de son ministère.

Qu'en est-il donc de ces expérimentations qui ont été depuis poursuivies localement ?

L'institut des politiques publiques (I.P.P.) a publié dernièrement un rapport qui dresse un premier bilan, trois ans après.

Le projet de secteur multi-collèges des collèges Hector-Berlioz et Antoine-Coysevox, du 18^e arrondissement de Paris :

La ville et l'académie de Paris avaient choisi de mener là une expérimentation sous forme de fusion de secteurs. Tous les élèves entrant en sixième étaient dans l'un des deux collèges, sur le principe de « montée alternée ». Depuis la rentrée 2017, les élèves de CM2 entrent en sixième dans l'un et y font toute leur scolarité tandis que l'année d'après, la nouvelle cohorte rejoint l'autre collège. L'objectif est clair : réduire la ségrégation sociale entre établissements, parmi les plus fortes de la ville de Paris.

En 2016, à Coysevox, il y avait 22 % d'enfants issus de familles aux PCS (professions et catégories socioprofessionnelles) très défavorisées, ils étaient 59 % à Berlioz. Ce qui encourageait le développement des stratégies d'évitement de l'établissement redouté, qui, à son tour, aggravait la ségrégation.

Premier point positif, l'ambiance n'est plus la même. Parents et enseignants, après des débuts très

tendus, ont chacun trouvé leurs marques.

En matière purement statistique, la mixité sociale a progressé. Quand la part d'enfants issus de familles aux PCS très favorisées était de 46 % à Antoine-Coysevox, contre 10 % à Hector-Berlioz en 2016, cette proportion était de 30 % en 2019. La fuite vers le privé annoncée ne s'est pas vérifiée. Au contraire même, le taux d'évitement dans le double secteur est passé de 24 % à 16 % entre 2016 et 2019.



CHOUKRI BEN AYED

LA MIXITÉ SOCIALE À L'ÉCOLE

Tensions, enjeux, perspectives

ARMAND COLIN

Les progrès sont cependant fragiles. Lors de la rentrée 2018 qui a eu lieu au collège Hector-Berlioz, l'établissement accueillant à l'origine le public le plus défavorisé, les progrès étaient moins spectaculaires, l'établissement souffrant encore de sa « mauvaise réputation » et surtout, parce qu'il scolarisait des élèves de quatrième et de troisième originaires de l'ancien secteur au profil social très défavorisé. Une configuration qui pouvait effrayer certaines familles.

Deux autres expérimentations de secteurs multi-collèges ont été menées dans les 18^e et 19^e arrondissements, en ayant recours à un autre dispositif, « le choix régulé » :

Les familles formulent des vœux

qui permettent la répartition entre les établissements en prenant également en compte les caractéristiques sociales afin de parvenir à des compositions équilibrées dans chaque établissement. Les écarts initiaux étant moins importants, les progrès, visibles, sont moins frappants.

La surreprésentation de PCS défavorisées dans l'un des deux établissements persiste, du fait notamment de la présence d'une classe à horaires aménagés de musique. La demande d'ouverture d'une classe similaire option théâtre, afin d'équilibrer, se heurte au ministère et à l'académie qui restent sourds. Malgré des résultats encourageants et contrairement aux engagements initiaux, l'expérimentation ne devrait pas être élargie à d'autres secteurs.

Dans le département de la Haute-Garonne : Le constat de départ du conseil départemental a été édifiant : « Certains collèges accueillent 5 % ou 10 % d'élèves d'origine sociale défavorisée tandis que d'autres, en REP+ en avaient 85 % voire 90 % ! Nous avons déjà conscience de ces problèmes mais avoir devant nous un histogramme reflétant de telles inégalités nous a incités à agir rapidement. »

Il a été décidé la destruction de collèges classés REP, Raymond Badiou et Bellefontaine, qui scolarisaient plus de 80 % d'élèves issus de familles défavorisées. Les collégiens du secteur ont été répartis dans cinq établissements plus favorisés de l'agglomération toulousaine en attendant la construction de deux nouveaux collèges à horizon 2022 dans des zones socialement plus mixtes. Le redécoupage des secteurs scolaires, et la mise en place d'un transport de bus gratuit pour les élèves rattachés à un nouvel établissement, ont accompagné cette mesure ...

A la rentrée scolaire de 2019, les taux de respect de la nouvelle carte scolaire ont atteint 84 % (secteur Raymond Badiou) et 82 % (secteur Bellefontaine). Sachant que le taux

... retour d'expériences

de respect moyen de la carte scolaire à Toulouse est de 76 %.

A la rentrée 2019, un système de bonus-malus vient bonifier les dotations financières des établissements qui affichent une meilleure mixité sociale, avec l'objectif de poser la question de l'enseignement privé. En 2020, les premiers bonus et malus ont été appliqués. Parmi les 96 collèges publics, 60 ont bénéficié d'un bonus, un a écopé d'un malus. Parmi les 21 établissements privés, un a obtenu un bonus, quatorze ont subi un malus. Reste à savoir si ces incitations seront suffisamment fortes pour que les établissements aient envie de faire évoluer les choses.



« Mixité sociale et scolaire sur la ville de Perpignan »

Constat et réflexions de la **FSU**

Document rendu public le 13 juin 2017

FSU 66 JUN 2017

Dans les Pyrénées-Orientales :

La FSU 66 a initié en 2016 un projet autour de quatre thématiques : la rénovation des bâtiments, l'organisation d'une offre de formations attractive pour attirer des élèves hors secteur, le

transfert d'élèves de la ville de Perpignan vers les communes périphériques et vice-versa. Sans oublier de pointer le rôle que le secteur privé joue dans la logique de contournement, sur la ville de Perpignan.. Le livre blanc de la mixité scolaire (toujours disponible sur notre site départemental) a été discuté lors des « assises » organisées par la FSU 66, avec l'expertise du géographe David Giband . Quelques mois plus tard, la FSU 66 a invité le sociologue Choukri Ben Ayed, professeur à l'université de Limoges et spécialiste reconnu nationalement pour son travail sur les questions de mixité.

Ces travaux ont permis un dialogue avec le Conseil Départemental qui a affirmé une volonté politique de mettre au cœur de la refonte de sa carte scolaire cet objectif de mixité.

Qu'en est-t-il ?

Un déplacement , très contesté, des élèves de Pollestres vers Le collège REP de Sévigné. La FSU66 s'est exprimée pour dire son opposition à cette mesure. Elle prônait une démarche plus large et plus globale qui aurait évité de pointer une seule ville. Ce dépla-

cement a davantage été induit par les effectifs trop importants du collège de Toulouges que par une volonté de mixité. Deux ans après, on reste très en deçà des attentes avec seulement 5 élèves sur 44 CM2 qui ont intégré le collège de Sévigné et 26 qui sont partis dans le privé.

La reconstruction du collège Camus, en le déplaçant vers l'éco-quartier, route d'Argeles, doit permettre de modifier l'image de ce collège. De plus l'effet « nouveau collège » est escompté pour ramener vers Camus une population qui aujourd'hui joue le contournement, notamment vers le privé.

Les projets de construction de nouveaux collèges, ont été également l'occasion d'échanges où nous avons porté cet incontournable besoin de mixité. Ainsi, le collège de Clairia devrait intégrer un internat, et la discussion sur son secteur de recrutement avait permis de réfléchir au déplacement de secteurs de la ville de Perpignan.

Nous l'avions annoncé, un chantier difficile, mais toujours indispensable à nos yeux !

Jean Paul Bareil



Le vendredi 16 avril 2021 la section départementale de la FSU66 avait prévu une journée de réflexion autour de la laïcité, avec la participation de Paul Devin, inspecteur de l'éducation nationale, responsable national du SNI-FSU. Les modifications de calendrier dues à la situation sanitaire nous ont contraints à annuler. Nous vous informerons dès que nous pourrons reprogrammer cette journée.

Le « JOUR D'APRES 66 »

Séparatisme et ...

Après les attentats de 2015, la décapitation de notre collègue Samuel Paty a montré que l'islamisme radical est un danger qu'il convient de combattre, sans l'ombre d'un doute, sans circonvolutions.



La Loi contre le séparatisme qu'avait annoncé le Président de la République à la suite des attentats islamistes du mois d'octobre est devenue la loi « confortant le respect des principes républicains ». L'objectif étant de ne pas stigmatiser l'Islam. Bonne idée !

Dans cette loi, certains articles vont dans le bon sens : restriction de l'instruction à domicile (qui n'est pas l'apanage des seuls milieux islamistes), neutralité des salariés des entreprises délégataires de services publics comme celles des transports, développement de l'enseignement de l'arabe à l'école. Cette dernière mesure est d'ailleurs décriée par les partis politiques de droite. L'enseignement des langues vivantes est au programme, de l'école élémentaire jusqu'à l'université. Des langues aussi peu utilisées que le russe ou le serbo-croate sont proposées aux élèves dans certains collèges ou lycées. Pourquoi l'arabe serait-elle une langue oubliée par l'Education Nationale, et par voie de conséquence laissée aux seules « écoles clandestines » ?

Mais cette loi évite certains sujets qui ne sont pas anodins : le régime concordataire de l'Alsace-Moselle, le financement des écoles privées, la mixité sociale...etc.

Elle est finalement très pauvre et reprend des dispositions qui exis-

tent déjà dans l'arsenal législatif.

Dans le cadre des débats parlementaires, la députée Emmanuelle Ménard, proche du Rassemblement National, a proposé d'inscrire l'héritage chrétien dans la loi de 1905.

« L'Eglise catholique ne peut être traitée tout à fait de la même manière que d'autres cultes arrivés plus récemment », ce qui est une négation du principe de laïcité. Elle va même jusqu'à proposer le remplacement du terme « République » par celui d'Etat français. Il n'est pas sûr qu'elle ait eu connaissance de la connotation vichyste de cette expression (l'abaissement du niveau scolaire qu'elle et ses alliés dénoncent peut toucher aussi la cohorte des députés !). Elle jette un pavé contre la République en suggérant que « d'autres régimes politiques assumés peuvent garantir la liberté de conscience ». Qu'est la liberté de conscience sans la liberté d'expression et la liberté de manifestation ? Elle légitime clairement « d'autres régimes politiques » en demandant à inscrire dans la loi républicaine la possibilité de changement institutionnel. Lesquels ? La royauté, la dictature ? Le régime poutinien qui interdit les rassemblements en soutien à A.Novalny et multiplie les arrestations est-il un exemple à suivre pour Mme Ménard ? La République n'est pas menacée que par le fondamentalisme islamiste.

Au même moment, le rapport Obin a été exhumé. En 2004, il pointait déjà le risque d'une intrusion de l'islamisme radical dans les établissements scolaires et proposait d'améliorer la mixité sociale. Sans suite !

Et si le remède se trouvait dans ce choix de société auquel on a tour-

né le dos depuis des décennies !

Une population immigrée est arrivée massivement, encouragée, faut-il le rappeler, par le grand patronat. Une perspective de salaires moins élevés, d'une main d'œuvre plus docile et d'emplois précaires enfin pourvus !

Un double mouvement s'est opéré insidieusement : le regroupement des populations d'origine sur les mêmes territoires et le départ des populations « autochtones » vers les zones périurbaines.

La ghettoïsation est la conséquence de ce double mouvement : le regroupement par communautés est un mouvement naturel, que l'on constate d'ailleurs parmi les enseignants expatriés à l'étranger. On se regroupe avec des personnes qui parlent la même langue, qui ont les mêmes traditions, les mêmes repères culturels. Mais il est aussi le fruit de vagues de départ des quartiers défavorisés avec pour objectif un avenir meilleur. Peut-on le reprocher aux uns et aux autres ?



La mixité sociale n'est pas un choix naturel. Elle est une ambition, une impulsion qu'aurait dû initier les pouvoirs publics. Malheureusement, c'est le choix du laisser-faire pour lequel nos gouvernants ont généralement opté. A

Le « JOUR D'APRES 66 »

... séparation !

tous les niveaux ! Seule éclaircie : le vote de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) portée en 2000 par le ministre communiste des Transports et du Logement, Jean-Claude Gayssot. L'objectif était de contraindre les municipalités de plus de 3500 habitants de créer des logements sociaux. Le seuil établi était de 20% sous peine de pénalités financières. Et voilà que bon nombre de maires, essentiellement de droite, a préféré payer plutôt que de modifier légèrement la composition sociologique de leur ville. Les mêmes qui, aujourd'hui, ont à la bouche « le vivre-ensemble » alors qu'ils ont fait le choix du repli sur soi, souvent sous la pression de leurs administrés, il est vrai. Les mêmes qui fustigent les citoyens qui ne respectent pas la loi mais qui la foulent aux pieds quand

il s'agit de conserver leur pré carré. Les mêmes qui, en 2006 avec Patrick Ollier et en 2008 avec Christine Boutin, ont présenté des projets législatifs pour limiter les effets de cette loi. Le 14 décembre 2020 avait lieu une conférence de presse à Franconville, dans le Val d'Oise, pour demander à nouveau la révision de la loi SRU. 26 maires, essentiellement issus des rangs des Républicains qui dénoncent l'objectif de 25% à l'horizon 2025. Chaque maire, qui regarde son périmètre de compétences, sans se soucier de la gestion globale du territoire. Plus de 20 ans déjà !

En 1984, le ministre de l'Education Nationale, Alain Savary, avait proposé la création d'un grand service public intégrant les écoles privées. Résultat : grande manifestation des

milieux conservateurs et catholiques, preuve que la mobilisation et la construction du rapport de force n'est pas l'apanage de la gauche. L'abandon du projet Savary, c'est le choix confirmé d'une Education à deux vitesses. Le privé recrute ses élèves, tout en empochant les derniers publics pour payer ses enseignants. 36 ans plus tard, le constat est accablant : les catégories sociales défavorisées, très peu pour le privé. Les structures d'accueil pour les élèves en situation de handicap, type ULIS, trop peu pour le privé. Les enseignements adaptés (SEGPA) qui accueillent les publics en grande difficulté, si peu pour le privé ! Et pendant 4 décennies, nos gouvernants et les ministères de l'Education successifs n'ont cessé de parler du vivre-ensemble.

Grégory Raynal

Rappeler nos exigences pour les jours d'après !

Quand on est dans la gadoue, il n'y a pas d'autre échappatoire que tout faire pour en sortir. Avant d'en sortir concrètement, pour de bon comme on dit chez les enfants, il est utile d'imaginer un jour d'après qui devrait nécessairement être moins pire que tous les jours d'avant. Pour nos métiers, pour les services publics, pour l'école, pour la situation du monde du travail dans son ensemble, la situation avant la pandémie était telle qu'imaginer meilleur sort ne demande pas d'efforts surhumains.

Dans le même temps, nous pouvons avoir quelques doutes sur notre capacité collective à dépasser la crise actuelle en apportant des réponses nouvelles imposées à un pouvoir qui reste profondément réactionnaire. D'autant plus que la crise dure et que les cafouillages du pouvoir (voir les derniers en matière de vaccins) retardent les échéances et laissent mal augurer d'une réorientation politique majeure.

Pourtant les luttes sociales n'ont pas cessé, le service public d'éducation et la FSU en ont été, entre autres, le théâtre. Mais l'aveuglement d'un Blanquer, son refus d'entendre l'expression des besoins des personnels se lisent à merveille dans les décisions prises, par exemple dans la préparation de la prochaine rentrée où on rogne sur tout pour dégager quelques brouilleries et faire croire que l'on met en œuvre une politique novatrice. Le gouvernement est à son image qui trompe le monde au prétexte de la nécessité de la « réforme ». Il met en œuvre sa « réforme » des indemnités-chômage qui les réduira. D'autres rêvent de relancer la « réforme » des retraites qui les réduira aussi. Quant au pouvoir d'achat, aux droits sociaux, aux libertés, ils pourront toujours attendre des jours meilleurs ? A la Saint Glin-Glin. Le versement des dividendes à ceux qui sont déjà gavés de pognon, les risettes

aux marchés financiers, la satisfaction de voir la Bourse bien se tenir dans l'épreuve sont eux bien réels. Le bon peuple n'a qu'à bien se tenir, Macron a dit qu'il fera tout ce qu'il faut « quoi qu'il en coûte » pour qu'il ne crève pas totalement de faim et accepte l'épreuve.

Tout le contraire de ce que demandaient les 18 organisations dont FSU, la CGT, Attac, l'Union syndicale solidaires, et bien d'autres sous le titre **Plus jamais ça, préparons le jour d'après**, dans les premiers temps de la pandémie. Ils désinaient, sinon un avenir radieux, au moins un monde humain, un peu plus juste, solidaire, écologique. L'entêtement du pouvoir est aux antipodes d'une société qui bouge, qui veut sortir, pour aujourd'hui, pour demain et plus tard, d'errements qui tournent le dos aux besoins humains et sociaux. A nous de lui rappeler nos exigences.

Jean-Marie Philibert

Le « JOUR D'APRES 66 »

Création dans les P.-O. de l'association Vigilance et Initiatives syndicales antifascistes (VISA)

Les syndicats des Pyrénées-Orientales CGT, CNT, Confédération paysanne, FSU et Solidaires ont décidé de rejoindre l'association nationale VISA (Vigilance et Initiatives syndicales antifascistes) et de créer au niveau de notre département VISA 66. Les scores élevés du FN puis du RN dans notre département depuis plus de 30 ans, ainsi que l'élection de Louis Aliot à la mairie de Perpignan montrent combien le discours d'extrême droite s'est installé durablement dans notre société et ne peut que nous alerter sur le danger grandissant qu'il représente, y compris au niveau du pouvoir central. Plus que jamais dans cette période de profondes crises, nous sommes à l'heure de tous les périls.

Derrière l'entreprise de dédramatisation du Rassemblement national (RN), nombre de prises de position et de mesures de Louis Aliot comme celles des autres maires d'extrême droite expriment crûment le caractère dangereux et ultraréactionnaire de leur politique : une obsession sécuritaire, un autoritarisme, un appauvrissement culturel, un mépris des pauvres, une haine des migrant·e·s, une glorification de la France colonialiste et raciste, comme en témoi-

gnent dernièrement la dénonciation par Aliot des commémorations de la fin de la Guerre d'Algérie et son négationnisme des crimes de la colonisation.



La politique, l'idéologie et les « valeurs » portées par le RN sont aux antipodes des idéaux de solidarité et de progrès défendus par nos organisations syndicales. Nous avons une responsabilité particulière au sein du monde du travail pour y démasquer, dénoncer et combattre ses pseudos solutions. Elles peuvent même se donner un vernis « social » mais elles sont bien ancrés dans la politique néolibérale du capitalisme

qui jettent tant d'entre nous dans le chômage et la misère, et elles détournent du nécessaire combat à mener en nous divisant et dressant les un·e·s contre les autres : les précaires, les migrant·e·s, les privé·e·s d'emploi, celles et ceux qui en ont un... Notre devoir est de défendre l'unité de tout le salariat, quels que soient son statut ou son origine, et de défendre, aux côtés des autres forces progressistes, les valeurs de la démocratie, de l'égalité et de la solidarité.

Une réunion publique dès fin avril « Regards croisés Perpignan-Béziers, l'extrême droite dans les mairies » est programmée avec l'intervention de camarades de Béziers.

Une journée de formation pour le 4 juin : Pourquoi s'engager syndicalement contre l'extrême droite ?

Visa 66 entend bien être présent dans ce combat contre des idées qui divisent et opposent les travailleuses et travailleurs alors que l'urgence est de construire du collectif et de développer les solidarités.



Pendant plus de deux mois, la pratique de l'EPS a été interdite dans les installations couvertes. Les professeurs EPS se sont démenés pour pouvoir enseigner dans des conditions décentes. Après s'être adaptés à 4 changements de protocole, ils ont été mis dehors !

Les dernières communications ministérielles montrent une EPS caricaturale : Il suffirait de « gigoter » pour répondre aux enjeux de santé pris au

sens restrictif du terme alors que la pratique de l'EPS permet en premier lieu de s'approprier des savoirs et d'appréhender une culture commune dans le but de répondre aux enjeux de la démocratisation du sport.

Si l'EPS est un élément fondamental pour combattre la sédentarité et l'obésité chez les jeunes, la réduire à ces seuls objectifs revient à la confiner à une simple activité d'accompagnement scolaire. L'Éducation Physique, c'est bien plus que cela !

La semaine de l'EPS du mois de décembre a permis au SNEP d'en promouvoir toute sa richesse et sa singularité.

Les propositions soutenues par le SNEP sont d'une criante actualité,

elles le sont encore plus au regard des conditions de rentrée 2021 qui se préparent. Rien n'est prévu pour améliorer les conditions de travail, au contraire les enseignants se battent actuellement, pour que les petits « plus » alloués à l'EPS dans le cadre des DGH soient maintenus.

Il est urgent de définir ce que sera l'EPS de demain. Lutter contre tous les projets visant à la détruire, à l'amenuiser et, dans le même temps, promouvoir une vision d'une EPS au service de la formation du citoyen.ne de demain, ne pas accepter les dégradations et opposer un autre projet.

Pierre Leveil

FSU66 - Bulletin trimestriel de la Section départementale de la Fédération Syndicale Unitaire -

18 rue Condorcet - 66000 PERPIGNAN Tél. 04.68.66.68.29 e-mail: fsu66@fsu.fr http://fsu66.asso.st

Directeur de la Publication: G. RAYNAL Imprimé par DS imprimerie CPPAP: 0721 S 06469 ISSN en cours

Dispensé de timbrage - Routage 206 - PPDC PERPIGNAN